

Aide pour redressement judiciaire - procédure trop lourde

Par Lilaaaao

Bonjour, j'espère que ce message vous trouve en excellente santé

Il s'agit d'un petit commerce qui a été placée en redressement judiciaire après une inscription par l'URSSAF pour une dette réglée en partie avant l'audience et entièrement avant le jugement.

Le contexte est le suivant : ->l'activité était en location-gérance, mais le locataire-gérant a cessé de payer. Les procédures d'expulsion ont pris beaucoup de temps, ce qui a été très compliqué.

->Après avoir récupéré le local, nous avons découvert la convocation en audience pour redressement judiciaire. Or, le gérant, victime d'un accident grave entre temps, n'a pu préparer sa défense ni se faire assister par un avocat, espérant un renvoi ou une enquête complémentaire - il était un peu naïf du fait de son jeune âge.

Aujourd'hui, le redressement judiciaire pèse lourdement sur la société, alors même que l'activité n'a pas repris, que le gérant est blessé, et que les coûts de la procédure (administrateur, mandataire) risquent de nous pousser vers des difficultés financières insurmontables.

Nous souhaitons obtenir la levée du redressement judiciaire ou du moins limiter les coûts de la procédure. Quelles sont les voies juridiques les plus efficaces pour y parvenir ? Et quelles sont les précautions à prendre face à cette procédure et à ces acteurs (mandataire, administrateur, commissaire-priseur) ?

Je m'excuse pour l'angoisse que transpire mon message ...

Je vous remercie pour votre lecture

Je souhaite échanger sur le sujet, et serai profondément reconnaissant pour toute personne qui acceptera un échange sur le sujet

Bien respectueusement